



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 05.00.271.016.1 du 28 juin 2005

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unités embarquées sur le véhicule

ACTIA

type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D

type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D

type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D

type SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANT ET BÉNÉFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 - France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Unité embarquée sur le véhicule (UEV) types :

- SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D ;
- SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D ;
- SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D,
- SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.012.1 du 18 mai 2005 concernant les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind C, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind C et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind C (faisant l'objet respectivement des certificats d'homologations $\overline{e2}$ - 25 extension 3, $\overline{e2}$ - 25 - extension 4 et $\overline{e2}$ - 25 - extension 5 du 18 mai 2005).

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D sont dérivées respectivement des unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind C, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind C et type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind C. Elles diffèrent par l'ajout de fonctions non métrologiques, par des modifications mécanique et électronique visant à améliorer l'amortissement et le niveau sonore de certains éléments (lecteurs de carte et imprimante) et par la modification de la couleur des touches du clavier. Les autres fonctions des unités embarquées sur le véhicule précitées et portant l'indice C ne sont pas modifiées. Du fait du changement d'indice, les identificateurs des logiciels implantés dans les UEV sont également modifiés.

L'unité embarquée sur le véhicule type SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A dérive de l'unité SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D et diffère de celle-ci uniquement par son étiquette de marquage, son identification et ses identificateurs de logiciel.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D et SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A sont conçues pour être appariées avec les capteurs de mouvement ACTIA types IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet du certificat d'homologation $\overline{e2}$ - 26 du 31 mars 2005 – décision n° 05.00.271.009.1 et du certificat de fonctionnement n° 05.00.271.017.1 du 28 juin 2005) et SMARTACH SRES (faisant l'objet du certificat de fonctionnement n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005)

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié et leurs résultats listés dans les certificats de fonctionnement n° 05.00.271.001.1, n° 05.00.271.002.1 et n° 05.00.271.003.1 du 5 janvier 2005, n° 05.00.271.004.1 du 25 janvier 2005 et n° 05.00.271.012.1 du 18 mai 2005 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1.	Documentation (partiel)	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1.	Conformité avec la documentation (partiel)	satisfaisant

N°	Essais	Résultats des essais
2.2	Identification / marquage (partiel)	satisfaisant
3.	Essais de fonctionnement	
3.4	Surveillance de l'insertion et du retrait des cartes	satisfaisant
3.13	Données d'identification des équipements (partiel)	satisfaisant
3.14	Données d'insertion et de retrait de la carte conducteur	satisfaisant
3.29	Impression	satisfaisant

CONCLUSION :

Les unités embarquées sur le véhicule ACTIA types SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D, SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D et SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
 Pour le ministre et par délégation :
 le directeur de l'action régionale,
 de la qualité et de la sécurité industrielle,

J.J. DUMONT